

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 26 octobre 2012

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 30 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Alexandre BIZAILLON - Patrick BORE - Eugène CASELLI - Gérard CHENOZ - Vincent COULOMB - François FRANCESCHI - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Jean-Pierre GIORGI - Michel ILLAC - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Christophe MASSE - Danielle MILON - André MOLINO - Bernard MOREL - Pierre PENE - Claude PICCIRILLO - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Pierre SEMERIVA - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Jean VIARD.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Patrick MENNUCCI représenté par Eugène CASELLI - Renaud MUSELIER représenté par Danielle MILON - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Jean-Pierre BERTRAND - Vincent BURRONI - Patricia COLIN - Eric DIARD - André ESSAYAN - Roland GIBERTI - Eric LE DISSES - Jérôme ORGEAS - Myriam SALAH-EDDINE - Philippe SAN MARCO.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

REX 004-573/12/BC

■ Approbation de la convention relative à la participation de Marseille Provence Métropole à l'organisation du deuxième Forum des professionnels portuaires méditerranéens et européens, dans le cadre de la 6ème Semaine Economique de la Méditerranée.

DPEATSV 12/8762/BC

Monsieur le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

Le deuxième Forum des professionnels portuaires méditerranéens et européens partie intégrante de la sixième édition de la Semaine Economique de la Méditerranée se déroulera à Marseille au Pharo, dans l'hémicycle de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole les 18 et 19 octobre 2012.

Coordonné par l'Union Maritime de la Méditerranée, cet événement a été initié par l'ensemble des pays du pourtour méditerranéen et des acteurs des secteurs portuaires et des métiers de la mer, avec l'appui de Marseille Provence Métropole.

Au moment où l'Etat, les Collectivités locales, le Grand Port Maritime de Marseille et l'Etablissement Public Euroméditerranée sont engagés dans la charte Ville-Port, l'objectif de ce Forum est triple :

**Signé le 26 Octobre 2012
Reçu au Contrôle de légalité le 30 octobre 2012**

- Promouvoir le Port de Marseille de l'après-réforme et son positionnement dans les échanges intra-méditerranéens.
- Rechercher des engagements pour la mise en place à Marseille d'un bureau permanent de l'Union Maritime de la Méditerranée. Cette unité aura pour tâche de structurer et de coordonner les actions retenues au cours des ateliers.
- Permettre à la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole, dans le cadre de la Semaine Economique de la Méditerranée, de consolider sa position de plate-forme d'échange euro-méditerranéenne en accueillant sur son territoire plus de 200 décideurs des instances portuaires du pourtour de la Méditerranée. Cette initiative permettra d'accroître l'efficacité du Grand Port Maritime de Marseille ainsi que les instances qui le gouvernent.

Le thème général de ce deuxième forum est :

« L'interface ville-port, moyens informatiques, formation, croisières et flux de passagers »

Le programme se déroule sur deux jours, découpés en un jour et demi de séances de travail et de réunions plénières, et une demi-journée, le vendredi après-midi, de visites des bassins Est du Port de Marseille et des sites de l'Ecole Nationale de Plongée Professionnelle et l'Ecole Nationale Supérieure Maritime.

Les thèmes de travail abordés lors du forum sont :

- L'interface ville-port : problématique du développement conjoint du port et du territoire
- L'informatique : mise en commun des données informatiques, état des lieux de l'informatique portuaire, création d'un réseau des sociétés et services d'informatique portuaire.
- L'échanges de savoir-faire et formation : état des lieux des nouveaux métiers et des besoins actuels et futurs, création d'un label "UMM" pour la formation, création d'un référentiel commun, création d'un cursus d'échanges des professionnels portuaires méditerranéens.
- Les croisières et flux de passagers : opérations des terminaux de passagers, développement de l'activité croisière dans un port.
- La sûreté et sécurité des infrastructures portuaires : prise en compte des flux économiques dans le cadre de la sûreté des activités portuaires, exemples de coopération entre les autorités portuaires, les forces de sécurité intérieure et les forces militaires le cas échéant.
- La fluidité du passage portuaire : transferts d'informations automatisés, Cargo Community Systems.
- L'énergie et le développement durable : prise en compte de la gestion des déchets des navires et de ceux produits par l'activité portuaire et la réparation navale.
- Les enjeux des pré- et post- acheminements et de l'amélioration des dessertes terrestres.

En 2011, la manifestation a réuni 150 participants une quarantaine d'organismes partenaires issus de 34 pays des deux rives de la Méditerranée.

Les partenaires 2012 :

Les partenaires financiers :

- Ville de Marseille
- Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
- Etablissement Public d'Aménagement Euro-méditerranée

- Chambre de Commerce et d'Industrie Marseille Provence (CCIMP)
- Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole
- Marseille Fos « le port de tous les talents »
- Union Maritime et Fluviale Marseille-Fos

Les partenaires organisateurs :

- Union Maritime de la Méditerranée
- Institut Méditerranéen des Transports Maritimes
- Ecole Nationale Supérieure Maritime
- La société MGI
- La société STM
- Les ports du Sud notamment Tunis et Casablanca

Le budget prévisionnel du deuxième Forum des professionnels portuaires de la Méditerranée s'élève à la somme de 54 500 euros.

Les dépenses se répartissent en :

- Repas/hôtellerie / Communication :	32 680 euros
- Organisation logistique :	15 120 euros
- Coordination (Personnel affecté, gestion...) :	6 700 euros

Total dépenses : 54 500 euros

- Ville de Marseille :	20 000 euros
- Région Provence- Alpes - Côte d'Azur :	10 000 euros
- Conseil Général des Bouches-du-Rhône	10 000 euros
- Chambre de Commerce et d'Industrie de Marseille Provence:	5 000 euros
- Marseille Provence Métropole	6 000 euros
- Sponsors :	3 500 euros

Total recettes : 54 500 euros

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Bureau de la Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération 004-314/08/CC du 31 mai 2008 portant délégation du Conseil de Communauté au Président et au Bureau.

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'intérêt de soutenir le deuxième Forum des Professionnels Portuaires Méditerranéens.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvée la convention de partenariat ci-annexée conclue avec l'Union Maritime de la Méditerranée.

Article 2

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine, ou son représentant, est autorisé à signer cette convention.

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué
Aux Relations Internationales

Jean-Pierre BERTRAND

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Relations extérieures

François FRANCESCHI

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI